

Montréal, le 24 juillet 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0980

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès mentionnée en rubrique ainsi qu'aux précisions apportées lors de nos échanges par courriel.

SECTEUR DES LOTERIES

En réponse à votre demande, nous n'avons répertorié aucune fraude en lien avec les tirages ou les billets instantanés pour les loteries en ligne.

En ce qui a trait aux kiosques et détaillants, puisque ces derniers sont des opérateurs indépendants qui vendent nos produits de loterie, nous ne détenons pas de compilation de situations de fraude qui pourraient avoir lieu contre eux. Nous ne pouvons donc vous transmettre d'informations à ce sujet, puisque nous ne détenons aucun document qui correspond à ceux visés par cette partie de votre demande, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi).

SECTEUR DES CASINOS ET SALONS DE JEUX

Pour ce qui est de fraudes dans nos établissements, nous vous communiquons ci-après un tableau faisant état des nombres d'occurrences d'utilisation de faux billets et d'utilisation non autorisée de cartes bancaires, ainsi que les montants de perte y associés et ce, pour les années 2023 à 2026.

Année civile	2023	2024	2025	2026
--------------	------	------	------	------

Faux billets				
Nbre d'occurrences	33	61	95	93
Montant des billets présentés	8 605 \$	5 488 \$	8 212 \$	6 377 \$
Perte	465 \$	1 918 \$	3 817 \$	2 682 \$

Cartes bancaires (débit et crédit)				
Nbre d'occurrences	80	133	41	14
Perte	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Il est important de noter que dans le cas de faux billets, les établissements de jeux et leur personnel sont équipés pour les détecter et dans l'éventualité où quelqu'un faisait un achat à l'aide de faux billets, cet argent est récupéré avant le départ d'un client dans la majorité des cas. Par ailleurs, lorsque des faux billets sont détectés, la Société s'assure d'aviser les autorités compétentes.

Aussi, dans les cas où un client tenterait d'utiliser une carte bancaire de manière frauduleuse dans nos établissements de telles transactions sont généralement détectées avant qu'un client ne quitte les lieux. Ceci nous permet d'intervenir et collaborer avec les institutions bancaires, lorsque nécessaire. Dans ces cas, ce sont les institutions bancaires qui assument les pertes. Nous n'avons donc, pour la période indiquée, aucune perte due à des activités de ce type.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec